

Honoraires de Transactions Immobilières TTC

Maximum pratiqué

**TRADITIONNEL ET ANCIEN
MAISONS - APPARTEMENTS**

A l'exclusion de neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise. Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, notaire, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur ou du notaire.

Honoraires payables à la conclusion de l'acte authentique.

Honoraires à la charge du vendeur (sauf convention contraire précisée dans le mandat).

PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES
Inférieur à 50 000 €	4000 €
Entre 50 001 € et 90 000 €	8 %
Entre 90 001 € et 120 000 €	7 %
Entre 120 001 € et 180 000 €	6 %
Supérieur à 180 000 €	5 %

Dans le cadre d'un mandat de recherche les honoraires seront payables par l'acquéreur, les tarifs seront identiques au barème cité ci-dessus.

Les tranches du barème concernant les honoraires ne sont pas cumulables.

Il est précisé que les honoraires ci-dessus indiqués doivent être des prix minimums pratiqués.

MANALEX IMMOBILIER - SAS au capital de 1000 €

127 AVENUE DE LA LIBERATION 42120 LE COTEAU

**Carte professionnelle N°CPI 42012025000000002 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint Etienne
RoanneRCS ROANNE : 989 878 517 00014 - APE : 6831 Z - TVA : FR60989878517 - RC PRO ABEILLES
ASSURANCE**

MANALE X

IMMOBILIER

Honoraires de Transactions Immobilières TTC

Maximum pratiqué

TRADITIONNEL ET ANCIEN

MAISONS - APPARTEMENTS

RCS ROANNE : 989 878 517 00014 - APE : 6831 Z - TVA : FR60989878517 - RC PRO ABEILLES
ASSURANCE